

# CONSENTEMENT ECLAIRE DU PATIENT EN VUE D'UNE CHIRURGIE PRE-IMPLANTAIRE ET IMPLANTAIRE

3 3

Je soussignée

Certifie avoir été informée par le Docteur Clémentine VINCENT que:

1. La mise en place d'implants dentaires est réalisable dans mon cas, après préparation selon le plan de traitement (remis et expliqué).
  2. La mise en place chirurgicale d'une ou plusieurs dents sur arcade est réalisable dans mon cas.
  3. La chirurgie de greffe osseuse ou de bio-matériaux est réalisable dans mon cas.
  4. Mais, comme dans toute discipline médico-chirurgicale, aucune garantie de succès ne peut être assurée dans ces 3 types de traitements.
  5. Une intervention entreprise peut être interrompue ou différée si les conditions nécessaires locales ne sont pas celles attendues.
  6. Dans certains cas, le résultat escompté ne peut être obtenu qu'après réinterventions.
  7. Les autres options thérapeutiques comme l'abstention, la prothèse adjointe (amovible) ou la prothèse fixée (bridge) m'ont été expliquées et proposées.
  8. Le port de prothèses transitoires ou provisoires au delà ou en dehors de la période indiquée, peut entraîner des complications dont je devrais assumer les risques.
  9. Le tabac présente un risque majeur pour la cicatrisation et la pérennité des implants.
  10. Il m'appartiendra de signaler au Docteur VINCENT toute doléance d'ordre esthétique ou fonctionnelle concernant la prothèse implanto-portée finale, dans un délai d'un mois suivant la pose de celle-ci. Dans ces conditions, toute modification justifiée sera prise en charge gracieusement.
  11. Il est absolument nécessaire de me soumettre aux contrôles cliniques, d'hygiène et éventuellement radiographiques, deux fois par an pendant les 3 ans qui suivent la pose de la prothèse finale et une fois par an ensuite.
  12. La pose des implants inférieurs, l'extraction de la dent de sagesse incluse (38, 48) et le curetage des kystes en voisinage des paquets vasculo-nerveux (nerf alvéolaire et trou mentonnier) et le déroulement du pédicule alvéolaire inférieur sont possibles, mais comme tout acte chirurgical, ils peuvent présenter des risques propres à la technique, tels que la lésion du nerf alvéolaire inférieur ou la lésion du nerf lingual.
  13. L'implantologie et la chirurgie pré-prothétique peuvent présenter, comme tout acte chirurgical, des aléas propres à la technique.
  14. En cas d'échec dans la première année, la dépose et le remplacement de l'implant sont gratuits (hors frais d'anesthésie et de bloc opératoire).
  15. La chirurgie sinusale peut nécessiter l'utilisation d'un substitut osseux, qui permettra de redonner les bases osseuses nécessaires à l'implantation. Cette chirurgie peut présenter, comme toute autre technique chirurgicale des aléas.
  16. En cas de prélèvement osseux autogène (sur le patient) les sites donateurs peuvent être, le plus souvent, iliaque, symphysaire, zygomatique ou pariétal. la chirurgie de prélèvement peut présenter, comme toute autre technique chirurgicale, des aléas.
  17. Le traitement par implants n'est pas actuellement inscrit à la nomenclature de la sécurité sociale, et, par conséquent, aucune prise en charge n'est systématique par les caisses d'assurance maladie.
  18. Le devis remis et expliqué par le Dr VINCENT a été accepté.
  19. J'autorise le Dr VINCENT à photographier et filmer ses actes à titre pédagogique.
- Je reconnais avoir lu et compris le formulaire de consentement éclairé, et avoir été suffisamment informée au cours des consultations des aléas qui entourent la prise en charge chirurgicale pré-implantaire et implantaire.

Fait à Hyères, le

Dr VINCENT  
Approuvé)

Signature du patient (précédée de la mention "Lu et